



Augmentation loyer par proprietaire

Par **bouleedpue**, le **13/05/2009** à **13:20**

Bonjour,

je suis locataire d'une petite maison depuis 1 an et mon proprio m'a annoncé ce matin une augmentation de 50 euros (500euros à la base) pour qu'il entretienne lui même le jardin! je le fais déjà moi même regulierement et je ne pense pas qu'il en ait le droit, qu'en est il?

de même mon proprietaire étant également mon voisin, celui ci vient tres souvent sur mon terrain afin de regarder si j'ai fait des travaux ou autre chose, en a-t-il le droit?

je suis conscient qu'il reste le proprietaire mais je n'ai pas l'impression d'être chez moi.

je voudrais également savoir si le proprio était dans l'obligation ou non d'effectuer des travaux d'isolation car c'est très mal isolé et ma petite fille et tout le temps malade, je dois mettre le chauffage très haut afin d'avoir un semblant de chaleur.

merci de prendre ma demande en consideration.

Par **gwen head**, le **14/05/2009** à **23:27**

Bonsoir,

Non le propriétaire ne peut pas exiger une augmentation de cette somme sous prétexte qu'il souhaite du jour au lendemain entretenir le jardin. Il aurait dû l'indiquer au préalable dans le contrat de location initial. Cependant il est en droit de réviser le loyer chaque année, mais pas dans ces proportions.

De plus, même s'il est propriétaire, vous êtes chez vous, et il n'a en aucun cas le droit de venir chez vous de manière intempestive.

Concernant l'isolation, si elle est inexistante, je pense qu'il doit le faire, à vérifier tout de même avec spécialistes présents sur le forum.